



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget

Question écrite n° 1023

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville, sur le montant de la réduction prévue, dans son domaine de compétences, des dépenses d'intervention de l'État pour la période 2013-2015, ainsi que sur la traduction concrète, pour la population, de cette réduction.

Texte de la réponse

Dans son discours de politique générale à l'Assemblée nationale, le 13 juillet 2012, le Premier ministre a appelé à la mobilisation et à l'engagement de tous pour maîtriser l'endettement public, afin d'assurer la sauvegarde de notre modèle républicain, la pérennité de notre système social et le redressement économique pour l'emploi. La préparation du budget pour 2013 s'inscrit dans cette exigence globale. Le ministère de l'égalité des territoires et du logement prend toute sa part dans la recherche des économies nécessaires, tout en poursuivant les objectifs fixés par le Président de la République. Comme pour les autres catégories de dépenses, les économies devront porter effet sur les dépenses d'intervention dès 2013. Elles reposeront sur des réformes adaptées à chaque dispositif, préparées dans la concertation avec les agents et les partenaires concernés. Le temps nécessaire sera donc pris pour que ces réformes permettent de soutenir la croissance, la compétitivité et l'emploi, et à nos services publics de gagner en efficacité. Le chiffrage précis des économies attendues n'est pas encore arrêté. L'ensemble des ressources disponibles, quelle qu'en soit l'origine, sera mobilisé pour financer les priorités retenues par le Gouvernement. Le ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville, axera son action tant sur les quartiers défavorisés, en luttant contre la ségrégation sociale, que sur les villes éloignées des grands centres urbains, afin de promouvoir l'emploi et développer les services de transport. Les dispositifs existants seront maintenus afin de favoriser l'insertion économique et sociale, l'accompagnement scolaire et culturel, la prévention de la délinquance, l'amélioration du cadre de vie, la médiation, le développement économique dans les zones franches urbaines et les zones de redynamisation urbaine, l'amélioration des collèges dégradés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1023

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Ville

Ministère attributaire : Ville

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2012](#), page 4414

Réponse publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 5020